

BIBLIOGRAPHIE

The Structure of Private International Organizations by Lyman Cromwell WHITE. — Philadelphia, George S. Ferguson, 1933. In-8 (150 × 227), IX et 327 pp.

De très nombreuses études ont été publiées sur la Société des Nations, le Bureau international du travail et la Cour de justice internationale de la Haye ; on peut dire qu'il en est quotidiennement question dans un grand nombre de milieux, tandis que l'on s'occupe peu des organisations internationales privées, qui pourtant, ainsi que le dit l'auteur de cet ouvrage, jouent depuis longtemps un rôle de première importance. Peut-être sont-elles ainsi ignorées parce qu'elles sont trop nombreuses, parce qu'elles ont des fins très différentes et parce que certaines se soucient peu de publicité.

Nous avouerons qu'il ne nous importe guère qu'elles soient 560 ou 800, que le nombre de leurs adhérents soient de plusieurs milliers (hommes, femmes, enfants) ou de quelques centaines de savants ; cela dépend de leur « structure » et de leur but ; ce qui a plus de prix, c'est le rôle qu'elles peuvent effectivement jouer pour la représentation d'intérêts collectifs, d'aspirations particulières et pour la défense, l'expression ou le développement de certaines tendances et idées. Il est évident que bien qu'il y ait le même nombre d'associations internationales privées pour le sport et le tourisme (30) que pour la médecine et l'hygiène (31), nous ne plaçons pas ces deux groupes sur le même plan, et l'efficacité sociale des secondes ne peut qu'être d'une valeur bien supérieure à celle des premières, bien qu'une association de touristes groupe probablement plus de membres qu'une association internationale de médecins, de chirurgiens ou de biologistes. Les associations internationales les plus ignorées sont celles de spécialistes et de savants qui ne peuvent être que quelques-uns pour faire vraiment œuvre de recherche scientifique et de collaboration féconde entre ceux qui

BIBLIOGRAPHIE

Organisations internationales.

assurent le progrès des différentes sciences ; elle n'en sont pas moins aussi indispensables que les larges groupements qui s'adressent à tous, soit pour provoquer des élans en faveur de certaines idées (surtout à des périodes données), telles par exemple que les organisations internationales pour la paix, — soit pour assurer l'extension et la vulgarisation de certaines notions nécessaires au progrès de l'hygiène, du bien-être et de la solidarité ; la Croix-Rouge joue depuis un demi-siècle un rôle éminent à cet égard, et une large diffusion de ses principes est indispensable à son action.

Dans ce dernier cas, l'efficacité n'est réelle que dans la mesure où l'organisation internationale qui vise ainsi à une action de masse est elle-même une fédération — officielle ou tacite — non seulement des groupements nationaux qui la constituent, mais aussi d'autres organisations internationales dont les buts particuliers sont parties de sa fin d'ensemble. C'est ainsi par exemple que la Croix-Rouge ne peut qu'avoir des rapports étroits avec les organisations internationales de médecine, pharmacie, chirurgie, de l'armement médical, des hôpitaux, de la santé publique, de la lutte contre la tuberculose, le cancer, les maladies vénériennes, les calamités, les épizooties... de prophylaxie, de pédiatrie, de protection de la mère et de l'enfant... et avec les fédérations internationales telles que le Conseil international des infirmières, l'Union internationale de secours aux enfants, etc. De tels groupements ont reçu par leur fonction même une sorte de consécration publique, qui est évidemment un élément essentiel de leur force et de leur prestige, mais qui n'entre dans aucune nomenclature.

La classification des organisations internationales privées qu'adopte Mr. L.C. White ne nous paraît pas, bien qu'elle constitue la base de son ouvrage, avoir une très grande importance ; il distingue les organisations : internationales (formées de groupements nationaux et fédéra-

BIBLIOGRAPHIE

Organisations internationales.

tions, — telles que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge par exemple) ; cosmopolites (qui groupent des personnalités appartenant à divers pays — ce serait le cas par exemple de l'Institut international de sociologie) ; super-internationale (qui est composé seulement d'organisations internationales : The Union of International Associations) ; super-cosmopolites et composites. Il s'agit là d'un classement d'après des caractères extérieurs. Le mode de représentation des membres — égalitaire, proportionnel à l'importance des groupements, ou mixte — pourrait avoir une grande influence s'il ne s'agissait pas en général d'une collaboration pour des fins communes, d'ordre privé mais désintéressées, où par conséquent l'unité d'action relève bien plus d'un accord amical après échange de vues que d'une discipline établie d'après une majorité. Le rôle du bureau est souvent très grand.

L'auteur remarque avec juste raison que la principale manifestation de l'activité du plus grand nombre de ces associations internationales privées a lieu par des Congrès, réunions de délégués ou Conférences, tenus à intervalles réguliers plus ou moins longs, ou bien sans périodicité fixe. Il a noté avec soin quelles langues étaient parlées dans 34 d'entre eux ; le français domine nettement (24) et l'anglais à sa suite (17) ; malheureusement on ne nous dit pas si cette prédominance s'affirme dans des Congrès de caractère scientifique, charitable, commercial ou autre. Peut-être celle-ci dépend-elle surtout du siège social des principales organisations internationales : on en compte 128 à Paris, 48 à Genève, 57 à Londres et 40 seulement pour toute l'Allemagne. Londres groupe surtout les organisations internationales économiques et financières ; l'Allemagne les organisations du travail ; les groupements internationaux d'ordre juridique et administratif ont principalement leur siège en Belgique et aux Pays-Bas ; arts et sciences, médecine et hygiène, commerce et industrie se trouvent le plus fréquemment à Paris ; pacifisme,

BIBLIOGRAPHIE

Organisations internationales.

religion et morale, éducation, forment, quant au nombre, l'essentiel des organisations internationales à Genève.

On trouve dans le livre de Mr. L. C. White des renseignements précis, très détaillés et fournis par les organisations elles-mêmes, sur un grand nombre de groupements internationaux ; on y voit par exemple le nombre de membres adhérant dans chaque pays à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, leur pourcentage par rapport à la population, les différents groupements nationaux fédérés, leurs subdivisions et les membres pour chaque catégorie ; de même en ce qui concerne le mouvement scout ; les articles les plus caractéristiques des statuts se trouvent reproduits, ce qui permet de juger en toute objectivité de la valeur de ces associations.

La Croix-Rouge internationale est donnée comme exemple d'organisation « National-inter-National Composite », parce qu'elle comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en tant que sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge (« a national organization »), et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge coopérant avec la Conférence internationale. « Les gouvernements signataires de la Convention de Genève envoient des délégués à la Conférence internationale de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge internationale dans son ensemble est une organisation semi-publique, tandis que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge sont purement privés. » On voit, comme nous l'indiquions plus haut, ce qu'il y a de superficiel dans cette classification et comment elle risque de laisser dans l'ombre l'essentiel d'une *structure*, c'est-à-dire ses moyens permanents et caractéristiques pour la réalisation d'une fonction déterminée.

Actuellement de nombreuses organisations se trouvent en voie de régression par suite du défaut de ressources pécuniaires et de moyens d'expression dans des publications et revues ; elles ne peuvent puiser une nouvelle

BIBLIOGRAPHIE

Protection de l'enfance.

force que dans la conscience des services déjà rendus et dans la vision nette du rôle de leur effort dans un but défini, grâce à l'utilisation de moyens correspondant nettement à la fin proposée.

J. D.

Quelques types d'organisation nationale de la protection de l'enfance et de son développement en province. — Genève, Union internationale de secours aux enfants, 1935. In-fol. (210 × 294), 132 p. dactylographiées.

Les questions de protection de l'enfance soulèvent de très nombreux problèmes : protection pré-natale et eugénique, hygiène maternelle, placement des nourrices, — au point de vue juridique et social : recherche de la paternité, prévention de l'abandon, protection des orphelins ; au point de vue de l'hygiène : lutte contre la mortalité et la morbidité, questions de logement, d'alimentation, de culture physique, d'épidémiologie, de prophylaxie ; — au point de vue scolaire : installation de cliniques, de laboratoires, d'écoles de plein-air, de préventoriums, de colonies de vacances et campements scolaires ; d'écoles asiles ou ateliers pour anormaux, sourds-muets, aveugles, estropiés, débiles mentaux ; organisation de centres ambulants d'hygiène infantile et d'enseignement de l'hygiène ; — au point de vue législatif : réglementation de l'entrée des enfants dans les cinémas, salles de spectacles ; interdiction de la vente de boissons alcooliques et de tabacs ; réglementation de l'emploi des enfants dans les industries, commerces et bureaux, etc. ; — au point de vue judiciaire : création de tribunaux pour enfants ayant à remplir une mission tutélaire, éducatrice et non pénale ; organisation des maisons de redressement ; questions de l'adoption, curatelle, etc... En face de cette multiplicité de problèmes, il semble évident que la bonne